
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société ATEMAX FRANCE à Bapaume

Demande d'autorisation environnementale pour la régularisation de l'évolution de l'activité ainsi que de l'augmentation de la capacité maximale de décharge de sous-produits animaux

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

En application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'environnement, une consultation du public est organisée du 28 septembre au 28 décembre 2026 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale de régulariser l'évolution de l'activité et l'augmentation de la capacité maximale de décharge de sous-produits d'animaux sur le territoire de la commune de Bapaume (62450) présentée par la société ATEMAX FRANCE.

Le dossier, qui comprend une étude d'impact et son résumé non technique, est consultable par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/atemax-bapaume/>

Les avis recueillis par l'administration sur la demande, ou l'indication d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, sont mis à la disposition du public sur ce site sans délai, au fur et à mesure de leur émission. Les observations et les propositions du public sont accessibles sur ce site. Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis mis en ligne ainsi qu'aux observations et aux propositions du public sont transmises et publiées dans les mêmes conditions, y compris lorsque ces réponses ont été formulées lors des réunions publiques détaillées ci-après. Il en va de même des éventuels éléments complémentaires produits par le pétitionnaire à la demande du service instructeur.

Pendant cette période de consultation, le dossier de demande d'autorisation peut être consulté, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Bendy MANIULUA, responsable QSE Transport Nord-Est en charge de ce dossier, par courriel à l'adresse suivante : bendy.maniulua@akiolis.com ou par téléphone au 06-02-46-12-82.

Le tribunal administratif a nommé Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Michel DELETTRE, son suppléant, pour la conduite de cette consultation du public.

Le commissaire-enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, dans les locaux de la salle LAWRENCE située au 1, rue Jean-Baptiste LEQUETTE à Bapaume (62450), :

- une réunion publique d'ouverture de la consultation, le mercredi 7 octobre 2026 de 18h00 à 20h00 ;
- une réunion publique de clôture de la consultation, le jeudi 17 décembre 2026 de 18h00 à 20h00.

Il se tiendra à la disposition du public, dans l'espace France Services, en mairie de Bapaume (62450), située au 36, place Faidherbe :

- pour une permanence, le vendredi 30 octobre 2026 de 14h00 à 17h00 ;
- pour une permanence, le samedi 21 novembre 2026 de 9h00 à 12h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 28 septembre au 28 décembre 2026 inclus, sur le site de consultation, par courriel à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/atemax-bapaume/depot-observation-numerique-s1002.html> et par courrier postal en mairie de Bapaume, à l'attention de M. Jean-Marc DUMORTIER, commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur rendra public son rapport, assorti de ses conclusions motivées sur le site internet de la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision du préfet et pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette consultation du public, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale en application du Code de l'environnement.